

A V I S P U B L I C

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

Je, soussignée, France Dubuc, directrice générale et greffière-trésorière de ladite municipalité, donne avis :

QUE le règlement numéro 686-2023 ayant pour titre : Règlement sur les usages conditionnels

fut adopté le 01^e jour de mai 2023, que le certificat de conformité numéro 2023-30 fut émis par la MRC le 10^e jour de mai 2023 et qu'il est entré en vigueur le 18^e jour de mai 2023. Le présent règlement a pour but de mettre à jour la réglementation municipale encadrant les établissements de résidence principale et les résidences de tourisme à la suite de l'entrée en vigueur de la Loi sur l'hébergement touristique (L.R.Q, c. H-1.01).

Donné le 18^e jour de mai 2023.

France Dubuc
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION (ART. 420)

Je, soussignée, résidant à Issoudun, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant deux copies, aux endroits désignés par le conseil, et publication sur le site internet au www.ville-sainte-croix.ca.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 18^e jour de mai en l'an deux mille vingt et trois.

France Dubuc
Directrice générale et greffière-trésorière